

Une nouvelle fonction pour le représentant du recteur

Lors de ses vœux, en janvier, le recteur d'Académie Camille Galap avait annoncé **la création d'un poste d'IA-Daasen** (Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale) de **Saint-Barthélemy** et de **Saint-Martin**.

C'est par décret du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 26 avril 2017, avec parution au Journal Officiel le 28 avril 2017, que Michel Sanz, qui était jusqu'à présent chef du service éducation pour les Îles du Nord a été nommé IA-Daasen.

Il faut savoir que dans les académies qui comprennent plusieurs départements, il y a un recteur responsable de l'académie de tous les départements, et dans chaque département il y a un IA-Daasen. Tandis que dans les académies mono-départementales, comme la Guadeloupe, la Marti-



Michel Sanz est le nouvel IA-Daasen des Îles du Nord.

nique, ou la Guyane, il y a un recteur qui est aussi IA-Daasen.

UNE ÉTAPE IMPORTANTE ET FONDATRICE

Et le nouvel IA-Daasen

affirme que « rien que ça, ça change la donne. On considère que Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dans l'Académie de Guadeloupe, ont une place à part ». C'est une étape « extrêmement importante et fondatrice car ça change complètement la situation ».

Pour Michel Sanz « la création de ce poste est une étape qui permet vraiment de reconnaître une organisation particulière dans l'Éducation nationale ». Ce dernier assure que depuis sa prise de fonction, le recteur Camille Galap a compris qu'il fallait traiter différemment les Îles du Nord et tenir compte des spécificités.

R.M.